



PREFET DE LA GIRONDE

Direction Départementale des Territoires
et de la Mer de la Gironde

Service des Procédures Environnementales

Affaire suivie par : Carine COLOMBERA
Mail : carine.colombero@gironde.gouv.fr
Tél. : 05.56.93.38.45

Bordeaux le **23 NOV. 2018**

**LE PREFET DE LA REGION NOUVELLE-AQUITAINE
PREFET DE LA GIRONDE,**

à

Monsieur le Président de Bordeaux Métropole
Direction Énergie écologie et Développement Durable
Esplanade Charles de Gaulle
33076 BORDEAUX

Objet : Projet d'implantation d'un parc photovoltaïque au Bourgailh, commune de Pessac - déclaration d'intention.

Vous m'avez transmis le 31 mai 2018, en application des dispositions de l'article L121-18 du code de l'environnement, une déclaration d'intention pour la mise en compatibilité du PLU de Bordeaux Métropole en vue de la réalisation d'une centrale photovoltaïque à Pessac.

Cette déclaration a été publiée sur le site internet des services de l'Etat du 01 juin au 01 octobre 2018, afin d'informer le public.

Pendant le délai de cette publication, il n'y a pas eu de demande sollicitant une concertation préalable.

La procédure de mise en compatibilité peut être poursuivie.

LE PREFET,

Pour le Préfet en par délégation,
Le Préfet Général,

Thierry SUQUET